



LA FEDERATION COMMUNIQUE

AGRICULTURE

L'EXPLOITATION PATRONALE TUE

En mars dernier, le patronat agricole vantait un accord de branche sur les conditions de travail que la Cgt n'a pas signé. Un accord constitué de vœux pieux, vide d'obligations pour les patrons. Ils peuvent tenter de redorer leur blason, mais « les faits sont têtus ». Les morts et accidents du travail se multiplient.

Les ouvrières et ouvriers agricoles, les invisibles des temps modernes, subissent des conditions de travail et d'accueil désastreuses. Chaque année, les périodes de grands travaux, par exemple de vendanges, voient s'accumuler sur l'ensemble du territoire des demandes de dérogation au temps de travail pour faire « suer le burnous » dans les champs 70 heures par semaine. Au logement pour réduire le nombre de mètres carrés et de sanitaires disponibles par travailleur. Les saisonniers sont entassés dans des logements insalubres, quand ce n'est pas sous tente ou abri de fortune. Et sous une canicule à tout cuire, aucune disposition pour garantir la santé et la sécurité n'est imposée aux patrons.

Les vendanges ont été encore meurtrières. Les morts et les accidentés dans le champagne, le beaujolais, en Alsace ou dans le midi viticole, ne sont pas « la faute à pas de chance ». Ce n'est pas normal que les retraités soient dans l'obligation de travailler pour boucler les fins de mois. Ce n'est pas normal que les saisonniers n'aient jamais de visites médicales du travail. Ce n'est pas normal de déplacer des salariés dans une remorque tirée par un tracteur. Ce n'est pas normal de se faire percuter par un engin... Les morts en agriculture sont considérés comme des dommages collatéraux dans la recherche de profits. Aux ouvriers agricoles s'ajoutent les stagiaires et apprentis qui perdent la vie sur les exploitations au lieu d'être formés. Dans la Drôme, un jeune de 15 ans est mort blessé par une tronçonneuse. Dans le Vaucluse, un apprenti de 18 ans est mort dans une pépinière après une manœuvre de déchargement. Dans le Maine et Loire, de nouveau un apprenti de 16 ans est décédé écrasé par un engin. Encore et encore...

Les cas de traite d'êtres humains et les réseaux mafieux pullulent. Les procès contre Terra Fecundis d'il y a peu n'étaient que l'arbre qui cachait les trafics de toutes sortes confinant à l'esclavage. Si ces mafias existent c'est bien que le patronat agricole en est demandeur. En octobre prochain, s'ouvre de nouveau un procès dans le Gard, où des travailleurs marocains ont subi une extorsion financière pour pouvoir travailler. Logés dans des conditions insalubres, ils ont subi des menaces et violences répétées. La fédération se porte une nouvelle fois partie civile. Pourtant les donneurs d'ordre, comme dans le champagne pour la traite d'êtres humains de 60 vendangeurs, passent entre les mailles du filet régulièrement.

Le secteur est une zone de non droit. Certains vont même jusqu'à proposer, patronat en tête, d'établir des labels ou autres certifications pour respecter le droit du travail et le respect de la vie humaine. A quand l'Ordre national du Mérite pour seulement respecter le code du Travail ou les conventions collectives.

Montreuil, le 10 septembre 2026

Un prochain communiqué de presse reprendra l'essentiel de nos revendications fédérales.